



TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ B

Point 7 : Risques de sécurité opérationnelle

7.3 : Autres questions relatives à la mise en œuvre

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE SÉCURITÉ ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE RÉVISÉS D'ABUJA

[Note présentée par 54 États contractants, membres de
la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)]²

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail décrit l'approche et les stratégies révisées de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de sécurité d'Abuja (AST) et des indicateurs de performance des Services de Navigation Aérienne (ANS). La CAFAC a mis au point un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des AST par les États membres. Le mécanisme est un système de collecte, de partage et de retour d'information pour encourager les États membres à mettre en œuvre les AST et à fournir une assistance technique pour assurer la mise en œuvre là où les capacités sont limitées.

Action : La Conférence est invitée à :

- a) noter le concept relatif au mécanisme de surveillance et de mesure proposé pour la mise en œuvre des AST ;
- b) exhorter l'OACI à partager avec la CAFAC d'autres méthodes pour la collecte efficace de données, la compilation, l'analyse et le partage avec toutes les principales parties prenantes ;
- c) Recommander à l'OACI d'aider la CAFAC à obtenir des informations sur la conformité à travers le cadre en ligne de la CMA de l'OACI et d'autres sources de données de tableau de bord pertinentes.

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

² Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte D'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Guinée Équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, État de Lybie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

1. INTRODUCTION

1.1 Les États africains, avec l'aide de la CAFAC et de l'OACI, sont prêts à mettre en œuvre les objectifs de sécurité d'Abuja (AST) révisés. Les AST consistent en 16 objectifs globaux de sécurité de haut niveau établis pour aider les États membres de la CAFAC à atteindre l'objectif ultime de zéro accident d'aviation en Afrique. Conformément au GASP et au GANP de l'OACI, chaque objectif global est assorti d'un objet spécifique et d'un calendrier que les États membres sont tenus de respecter. Les 16 cibles sont des blocs de construction conçus pour atteindre les trois (3) grands objectifs du GASP, à savoir :

- a) établir des systèmes efficaces de supervision de la sécurité ;
- b) mettre en œuvre SSP / SMS ; et
- c) appliquer la gestion prédictive des risques.

1.2 La CAFAC est l'agence de surveillance désignée chargée de développer un mécanisme pour promouvoir la mise en œuvre et déterminer le niveau de conformité des AST par les États membres et la fourniture d'une assistance technique pour aider les États à atteindre un taux de conformité de 100 %.

1.3 Les ministres africains de l'aviation civile ont adopté les « objectifs de sécurité d'Abuja » lors de la Conférence ministérielle sur la sécurité de l'aviation en Afrique, qui s'est tenue du 16 au 20 juillet 2012 dans la Déclaration d'Abuja sur la sécurité aérienne. Avec le temps, il est apparu que les délais de mise en œuvre n'étaient plus pertinents car toutes les échéances fixées avaient expiré et que certains objectifs n'étaient pas atteints. De nouveaux défis sont apparus dans d'autres domaines de services aériens, par exemple la fourniture de services de navigation aérienne (SNA). La réunion du Comité technique spécialisé de la CUA (STC) sur les infrastructures, les transports, le tourisme et l'énergie, tenue à Lomé (Togo) du 13 au 17 mars 2017, a reconnu la nécessité de la révision. La CAFAC et l'OACI ont ensuite organisé les réunions de coordination nécessaires avec les parties prenantes pour finaliser et proposer les nouveaux objectifs de sécurité, en tenant compte du Plan mondial de sécurité aérienne, du Plan mondial de navigation aérienne et des initiatives régionales de sécurité pertinentes.

1.4 En conséquence, 16 objectifs de sécurité ont été établis et ils comprenaient (1) des objectifs de sécurité révisés et (2) nouvelles cibles de sécurité liées aux SNA (voir l'annexe « A »). Afin de mesurer avec précision le niveau de mise en œuvre des objectifs de sécurité d'Abuja, la CAFAC a mis au point un mécanisme de mise en œuvre et de suivi des activités de raft pour les États membres de l'AFI. Le présent document d'information décrit l'approche et les stratégies révisées pour le suivi et la mesure des progrès réalisés par les États membres du groupe RASG-AFI dans la mise en œuvre des objectifs de sécurité d'Abuja.

2. DISCUSSION

2.1 La CAFAC a élaboré un projet de mécanisme de suivi et de mesure pour la mise en œuvre des AST par les États membres. Le mécanisme est un système de collecte, de partage et de retour d'information pour encourager les États membres à mettre en œuvre les AST et à fournir une assistance technique pour assurer la mise en œuvre là où les capacités sont limitées. Le mécanisme est un système de collecte, de partage et de retour d'informations destiné à encourager les États membres à mettre en œuvre les AST et à fournir une assistance technique pour assurer la mise en œuvre là où les capacités sont limitées. Il s'agit d'une utilisation intensive de la technologie de l'information, notamment des outils

normalisés de collecte de données sur la sécurité, du matériel de promotion de la sécurité par le biais de la presse écrite et des médias électroniques. La CAFAC publiera des dépliants et du matériel sur son site Web pour faire connaître les AST aux États membres.

2.2 Les États membres de la CAFAC sont censés mettre en place des technologies de l'information normalisées qui collectent, rassemblent et diffusent en permanence les données de sécurité pertinentes à toutes les parties prenantes concernées. Il comprend un ensemble de questionnaires avec une matrice pour mesurer le niveau de mise en œuvre des AST. Les résultats des informations en retour des questionnaires seront publiés sous forme de pourcentage d'exécution pour chaque État et de performance globale combinée de la région. Pour chaque année, un objectif convenu est fixé pour tous les États et la base de référence pour 2018 est de 60 %.

2.3 L'Annexe 19 de l'OACI confie aux États membres le mandat « d'établir un processus d'analyse des données de sécurité et des informations de sécurité provenant du SDCPS (système de collecte et de traitement des données de sécurité) et des bases de données de sécurité associées. Selon les rapports du programme de surveillance et de vérification de la sécurité universelle (USOAP) seulement 42 % des autorités de tous les États membres responsables de la mise en œuvre du SSP analysent les informations de la base de données de leur État sur les accidents et les incidents. Cela est dû au manque de capacités et de compétences en matière d'analyse des données dans les États membres. Par conséquent, les États membres ne répondent pas en temps voulu aux demandes d'information sur diverses initiatives de conformité, y compris la mise en œuvre de l'AST.

2.4 Pour surmonter ces obstacles, le mécanisme proposé recommande l'automatisation des systèmes de supervision de la sécurité de l'État afin de garantir la compatibilité des systèmes, des procédures, des équipements et de la formation dans le domaine de l'aviation. L'interopérabilité des systèmes garantira la capacité de deux ou plusieurs réseaux, systèmes, composants ou applications pour faciliter l'échange d'informations sur la sécurité. La disponibilité de données sur la sécurité permettra aux États et aux autres parties prenantes clés d'agir efficacement ensemble. Le mécanisme comprend un système de reconnaissance des États champions des AST dûment reconnus pour leur haute performance. Ces États seront largement utilisés pour aider d'autres États qui en ont besoin.

3. LES STRATÉGIES À ADOPTER

- Demander l'assistance de l'OACI pour que certaines des informations relatives à la conformité soient obtenues à partir du cadre en ligne de l'OACI CMA et d'autres sources de données de tableau de bord ;
- Inclure les RSOO en vue de promouvoir la connaissance des AST, d'aider à la collecte de données et de à fournir des missions d'assistance technique. À cet égard, la CAFAC dispensera une formation sur les AST aux RSOO (Doc 10004 de l'OACI, section 2.2.2) ;
- Rétablir des points focaux et utiliser des questionnaires révisés demandant aux États membres de fournir un retour d'information sur la mise en œuvre des AST ;
- Utiliser les techniques de tableaux de bord pour montrer le niveau de conformité de chaque État membre et la performance globale des États membres du RASG-AFI sur une base annuelle ;

- Mesurer le retour d'information fourni par les États membres et calculer le niveau de conformité aux AST en pourcentage, avec des objectifs pour chaque année progressive allant jusqu'à 2025. Partager le résultat avec toutes les principales parties prenantes et publier les résultats pour que tous les États membres puissent apprécier leur niveau de conformité aux AST ;
- Utiliser des dépliants et du site Web de la CAFAC en tant que moyen de communiquer les AST aux États membres et ce que l'on attend d'eux ;
- Identifier les États champions qui prendront l'initiative d'aider d'autres États qui en dans la mise en œuvre des AST ;
- Utiliser les résultats du mécanisme de suivi pour identifier les États ayant besoin d'aide et offrir une assistance technique pour accélérer le traitement des problèmes de conformité concernant les AST ;
- Le mécanisme intégrera les facteurs clés de performance suivants dans toutes les stratégies identifiées :
 - a) Normalisation ;
 - b) Ressources ;
 - c) Collaboration ;
 - d) Échange d'informations sur la sécurité.

4. CONCLUSION

4.1 Le mécanisme de surveillance promeut le concept d'automatisation des systèmes de supervision de la sécurité de la CAA et demande à la CAFAC de rechercher la coopération de l'OACI pour mettre en place des méthodes viables de collecte, rassemblement, analyse et partage efficaces des données avec des intervenants clés. Sur la base des renseignements de sécurité générés par les systèmes automatisés, l'OACI, les RSOO, la CAFAC et d'autres parties prenantes clés peuvent identifier les risques en matière de sécurité de manière proactive et seront en mesure de fournir des missions d'assistance technique ciblées pour répondre aux besoins des États. Le type d'assistance technique comprend l'assistance technique de haut niveau de l'AFI-CIS, du ROST de l'OACI, de la CAFAC ou du HRDF. Les résultats du mécanisme comprendront les éléments suivants : Les résultats du mécanisme seront les suivants :

- a) 100 % de mise en œuvre des objectifs de sécurité d'Abuja par les États membres ; et
- b) 60% d'amélioration de l'EI pour tous les États membres de l'AFI.